

<https://manif-est.info/A-Vittel-Nestle-porte-plainte-contre-un-lanceur-d-alerte-suite-a-la-revelation-1805.html>

[Infos locales](#) [Écologie – Nucléaire](#) [Médias](#)



## **A Vittel, Nestlé porte plainte contre un lanceur d’alerte suite à la révélation d’une décharge de bouteilles plastique !**

[Vittel \(88\)](#) | Publié le 4 juin 2021 | Mise à jour le 6 juin |

Nestlé, le pilleur-profiteur qui épuise les nappes de Vittel, est aussi un pollueur des sols et de l’eau avec ses gigantesques décharges de plastique dissimulées dans ses terrains. Suite à la révélation au grand jour de deux de ces décharges par une lanceuse et un lanceur d’alerte, Nestlé réplique en portant « plainte contre X pour effraction en réunion avec dégradation ». Soutien à Didier Thouvenin, agriculteur entendu par la gendarmerie !



- <#> Mise à jour : 6 juin 2021 à 22h24

**L’ONG Sum of Us lance une pétition pour défendre le lanceur d’alerte Didier Thouvenin**

**[Nestlé : dépolluez vos décharges et abandonnez les poursuites !](#)**



Pétition de l'ONG Sum of Us demandant le retrait de la plainte déposée par Nestlé-Vittel contre le lanceur d'alerte ayant révélé une des décharges sauvages industrielles de plastique.

En décembre 2019, le [Collectif Eau 88](#) révèle une [décharge de gravats](#) BTP à They-sous-Montfort près de Vittel, dans la zone de protection des nappes d'eau gérée par Nestlé. Cette décharge sauvage provient essentiellement de l'entreprise Colas, filiale de Bouygue.

### **Christiane et Didier lancent l'alerte**

Suite à son action sur la décharge sauvage du BTP, le Collectif est contacté par Christiane, enseignante à la retraite, et par Didier, agriculteur, qui l'informent de l'existence de deux décharges industrielles de plastique sur des terrains appartenant à Nestlé. L'une est localisée sur la commune de They-sous-Montfort, l'autre à Saint-Ouen-lès-Parey, à quelques kilomètres du site d'embouteillage Vittel-Contrex-Hépar.

### **Le Collectif informe, des député.es enquêtent**

**Le 10 avril, le Collectif fait visiter** la décharge de They à la [Commission parlementaire](#) venue enquêter sur Vittel.



**Le 22 avril, la Commission parlementaire auditionne** les élu.e.s, l'Etat, Nestlé et les lanceurs d'alerte, sous serment, avec enregistrement public sur la télévision de l'Assemblée nationale.



**Le 30 avril, le Collectif révèle au public l'existence des deux décharges** lors d'une [conférence de presse](#) donnée au pied de la colline de plastique de They-sous-Montfort.

Jusque-là, le scandale de ces décharges industrielles reste cantonné au département des Vosges. Les médias se font extrêmement discrets et Nestlé, l'État et les élus restent muets suite à leurs [pitoyables prestations](#) (ou sur [Youtube](#)) devant la [Commission d'enquête](#).

## L'enquête fouillée de Libération

**Le 26 mai (20h), Libération publie une enquête :** [A Vittel, Nestlé entre faux verdissement et vrais déchets](#).

Alexander Abdelilah et Robert Schmidt, auteurs de [précédents articles](#) sur Nestlé-Vittel dans Mediapart, révèlent au grand public ces deux [décharges plastiques dissimulées et la plainte de Nestlé](#) contre un des lanceurs d'alerte, l'agriculteur Didier Thouvenin.

Cette enquête de Libération est à l'origine d'une communication de Nestlé assez stupéfiante avec, pour la première fois à Vittel, tentative de criminalisation des lanceurs d'alerte.



## Nestlé balance ses décharges : 9 d'un coup !

**Le 26 mai (19h 07), France 3 tente de contrer Libération** en prenant de court sa publication : [Vittel : neuf décharges sauvages sur les terrains de Nestlé Waters, des analyses sont en cours](#).

En réponse au Collectif, Nestlé Waters précise à France 3 Lorraine que « ce ne sont pas deux mais neuf sites qui ont servi de dépôts sauvages de déchets par l'usine d'embouteillage de Vittel (Vosges), Quatre sites présentant des déchets plastiques - des bouteilles en PVC - et cinq sites avec des gravats, déposés dans les années 1960/1970, sont aujourd'hui sous surveillance. »

« Nestlé Waters est entré au capital de la Société des Eaux de Vittel en 1969, mais nie toute

implication. “Nous n’étions pas actionnaire majoritaire à l’époque et n’avions pas connaissance de ces décharges.” »

France 3 résume la décharge de They à « de nombreuses bouteilles en plastique qui jonchent le sol, sur plusieurs dizaines de mètres ». En guise de conclusion, France 3 cite à nouveau Nestlé : « Les analyses sur le site de They-sous-Monfort ont bien avancé. “Nous sommes très confiants, confirme David Vivier. Les analyses partielles ne font état d’aucune contamination, que ce soit pour les sols, les eaux souterraines ou de surface.” »

Dans cet article, France 3, média public, se met une nouvelle fois au service de Nestlé en lui permettant de se parer de vertu, en minorant de façon éhontée l’importance de la décharge de They, en relayant sans le moindre recul les propos de Nestlé non fiables. Qui peut croire que de telles décharges plastique ne provoquent « aucune contamination » des sols et nappes d’eau ?!





**Le 27 mai (7h), Vosges Matin prend le relais de France 3 : [Décharges de plastique près de Vittel : le plan d'action de Nestlé Waters](#).**

Pour la première fois dans Vosges Matin, c'est David Didier, directeur de la production de Nestlé Waters Europe qui porte la parole de Nestlé et non plus Sophie Dubois, directrice Nestlé Waters France (son audition devant la Commission d'enquête parlementaire aurait-elle déplu à la direction du groupe ?).

« L'héritage pèse lourdement sur les épaules de Nestlé Waters. Entre 1960 et 1970, des milliers de mètres cubes de déchets en plastique ont été déversés sur plusieurs sites du groupe dans un rayon de 10 km autour de Vittel et Contrexéville.

Ces sites de They et Saint Ouen étaient connus. Du reste, ce ne sont pas deux, mais neuf décharges qui sont répertoriées et réparties sur ce territoire. Cinq à ciel ouvert et quatre sites enfouis où la végétation a repris ses droits en surface.

Nestlé a mandaté il y a deux ans la société [Seureca, une filiale de Veolia](#) qui a et va continuer à effectuer des analyses et des mesures. Nous présenterons ses premiers résultats début septembre aux services de l'État et aux élus ». Nestlé « dit vouloir assumer financièrement l'intégralité de l'assainissement de ces sites. »

Ainsi, la multinationale se jette à l'eau (dans ce qu'il en reste) et préfère révéler elle-même sept autres décharges d'un coup plutôt que de continuer à subir les attaques successives des lanceurs d'alertes.

Elle persiste à faire porter l'entière responsabilité de ces décharges écocides sur Guy de la Motte Bouloumié. [L'ex PDG de la société des eaux](#) est aujourd'hui centenaire, alors plus de quartier pour celui qui a fait entrer [Nestlé au capital](#) en 1969 pour développer l'embouteillage plastique (30% en 1969, 96% en 1992) ?

L'évaluation du volume réel de ces décharges, l'impact réel de cette pollution hallucinante, le contrôle de l'évacuation et de l'assainissement de la zone devraient pouvoir être confiés à des

services publics et experts indépendants... A Vittel, il n'en est pas question, c'est [Nestlé et sa comparse Véolia](#) qui s'en occupent.

Et l'État, les élus, qu'est-ce qu'ils fabriquent dans tout ça ? Ils laissent la main à Nestlé, comme d'habitude. Ils lui font confiance ? Pas nous !

Nestlé dit « vouloir assumer financièrement l'intégralité de l'assainissement » ? Voilà une louable intention qui arrive bien tardivement. On attend les actes et tout de suite, pas d'ici 2023 ou 2027 !

## **Vers une criminalisation des lanceurs et lanceuses d'alertes à Vittel ?**

**Le 27 mai (18h30), Vosges Matin récidive** suite aux réactions du Collectif sur L'eau qui mord : [Décharges de plastique près de Vittel : le lanceur d'alerte entendu après une plainte de Nestlé Waters](#)

« Didier Thouvenin a été entendu samedi dernier par les gendarmes de Vittel suite à une plainte contre X déposée en janvier par [Agrivair \(filiale de Nestlé\)](#) (ou sur [Youtube](#)) pour "effraction de propriété privée et destruction d'un portail", comme le confirme Nestlé Waters. L'agriculteur serait suspecté d'avoir pénétré sur le terrain où se trouve la décharge de plastique de Saint-Ouen-lès-Parey. Didier Thouvenin reconnaît qu'il est allé sur le lieu de la décharge "mais il n'y a pas eu effraction puisque la porte était ouverte et il n'y a pas eu dégradation puisque nous avons rebouché le trou par où nous sommes passés pour atteindre la décharge (enfouie)". Dans sa déposition, il dit avoir déclaré que « Nestlé connaît depuis toujours l'emplacement de ses décharges. »

L'eau qui mord et les membres du Collectif présents sur le terrain confirment.

Nous n'avons pas eu besoin de "détruire" le portail ouvert. Le trou a été soigneusement rebouché car il eût été dangereux pour les êtres vivants de le laisser béant. Et puis, ce monceau de débris plastique était tellement dégueulasse !

Avec Didier, nous sommes X à lutter contre un des pires pollueurs plastique au monde. Et on continue, imperturbablement.

## **Pourquoi Didier est-il le premier à être ciblé par la plainte de Nestlé ?**

Depuis plus de vingt ans, Didier Thouvenin et son frère Pierre-Jean refusent de se plier au système Nestlé. Ils ne veulent pas devenir métayers d'Agrivair. Ils résistent, tiennent à leur indépendance.

En 2014 sur France 5, les deux frères avaient osé témoigner contre le système Nestlé-Agrivair et révéler, pour la première fois, l'existence de la décharge plastique de Saint-Ouen-Lès-Parey ([voir reportage vers 13mn46](#), ou sur [Youtube](#))

Sept ans plus tard, face à d'autres médias et avec plusieurs autres militant.e.s de l'eau, Didier a montré que les déchets polluants de Nestlé étaient toujours au même endroit, en quantité bien plus importante que ne le laissait voir le premier reportage.

Visiblement, la multinationale n'a pas supporté ! Trop, c'est trop ?

Quand tu es parmi les plus gros pollueurs-pilleurs-profiteurs et que tu commences à perdre la face, tu te mets à cogner ?! Et tu espères faire disparaître les montagnes avec un coup de peinture verte ?

Total soutien, Didier !

## **Droit de suite**

**Le 28 mai (21h20) Libération publie un Droit de suite : [Quand Nestlé conte sa vertu](#)**

[On y apprend que](#), « deux semaines après la Conférence de presse du Collectif sur la décharge de They, Libération a envoyé à Nestlé une liste de questions et lui a annoncé son intention de publier une enquête fouillée sur ce sujet. Au lieu de répondre, Nestlé a décidé alors d'organiser une opération de communication dont elle a le secret ».

L'opération en question a commencé les 26 et 27 mai, via les médias loco-régionaux au service des intérêts privés de Nestlé.

Les articles de France 3 et Vosges Matin-Crédit Mutuel sont ou ont été plusieurs jours en libre accès sur le web, au contraire des deux articles de Libération, en ligne et réservés aux abonné.es (seul le 2ème a été publié sur papier).

## **Solidaires de Didier**

La mainmise des intérêts privés est une affaire d'influence et de fric. C'est vrai pour la communication comme pour l'accaparement des ressources.

Dans ce combat tellement inégal contre la multinationale Nestlé, le pouvoir et la presse des milliardaires, on ne peut compter que sur nous-mêmes pour faire circuler l'information et relayer la cause des défenseurs et défenseuses du bien commun.

Alors, merci de partager le plus largement possible cette publication et l'enquête fouillée des deux journalistes indépendants sur Libération.

Solidarité avec Didier Thouvenin, lanceur d'alerte !

L'eau pour la vie, pas le profit !

Pour plus d'informations sur ce nouveau scandale Nestlé et sur la situation de l'eau à Vittel, rendez-vous sur leauquimord :

- <https://www.leauquimord.com/>
- <https://www.facebook.com/leauquimord/>
- <https://invidious.fdn.fr/channel/UCniUiJVvMND7isWyVZ4T4Sg> (ou sur [Youtube](#))

Résumé de la situation à Vittel :

- [Novembre 2019](#) (ou sur [Youtube](#)), la situation reste la même en 2021
- [Bilan 2020](#) (ou sur [Youtube](#))